

ACTUALITE AVICOLE

Programme national avicole du Canada

Le programme national avicole élaboré par le Ministère fédéral de l'Agriculture, qui sera mis à exécution par sa propre organisation, de concert avec les Ministères provinciaux, comporte différents régimes ou initiatives comme le contrôle de la ponte, l'essai de l'aptitude à la reproduction, la distribution de la progéniture, l'approbation des basses-cours et l'approbation des couvoirs.

L'épreuve de l'aptitude des volailles à la ponte sera continuée par les agences qui existent déjà pour ce travail, c'est-à-dire, le contrôle de la ponte et les concours de ponte. Toutes deux sont bien vues des aviculteurs. Il sera délivré des certificats de contrôle de la ponte pour toutes les poules qui se qualifient dans l'une ou l'autre de ces épreuves. Ce contrôle porte non seulement sur le nombre des œufs pondus, mais aussi sur la texture de la coque, la force de la coque, le poids des œufs, la forme des œufs, la force de l'albumen, et la position du jaune. Le type demandé par le marché au point de vue de la quantité de viande, de la texture de la peau et de la chair, sera également noté. Si l'un ou l'autre des caractères notés se montre héréditaire, ils seront inscrits sur la liste des qualités exigées.

Il s'est déjà fait beaucoup de travaux d'élevage utiles sur les oiseaux qui se sont qualifiés au point de vue de la grosseur et du nombre des œufs pondus, mais ceux qui sont chargés de la préparation de ce programme d'élevage reconnaissent la nécessité de certaines choses qui reposent sur de bons pédigrés. Il sera tenu compte de ces choses sur une base de génération. La production sur une grande échelle est également nécessaire pour que l'effet exercé sur l'industrie soit appréciable. L'adoption de méthodes plus avancées d'élevage est aussi essentielle.

Le programme national avicole prôné par l'éleveur en insistant pour que les coquets contrôlés (R.O.P.) comptent au moins deux générations d'un bon élevage des deux côtés. Dans les autres essais de prépondérance des mâles et des femelles qualifiés et contrôlés, trois générations de bon élevage pédigré sont nécessaires, et il faut également que les oiseaux soumis à l'épreuve aient subi le contrôle de la ponte.

Pour soutenir tous ces travaux d'amélioration, il y a un système de distribution basé sur les catégories des sujets de reproduction, couvrant les mâles, les femelles et les poussins. Il y aura deux catégories pour les mâles — Contrôlés (R.O.P.) et Contrôlés (R.O.P.) prépondérants; des catégories semblables pour les femelles; pour les poussins, poussins contrôlés (R.O.P.) approuvés et poussins approuvés de couvoirs.

En ce qui concerne la distribution des coquets, on cherchera à relier ensemble le contrôle de la ponte et les parties du programme qui se rattachent aux couvoirs.

A la dernière session du Parlement la Loi des animaux de ferme et de leurs produits a été modifiée pour pourvoir aux règlements de l'approbation des couvoirs. Plusieurs provinces ont exprimé le désir de coopérer et la proclamation des règlements de couvoirs dans ces provinces est sur le point d'être faite. Les couvoirs seront classés en deux catégories: les couvoirs d'éleveurs, fonctionnant sous des règlements qui permettront aux poussins qui en sortent d'être classés comme poussins approuvés d'élevage; et les couvoirs commerciaux.

L'approbation des basses-cours (ou troupeaux de volailles) constitue également une partie importante du programme d'élevage. Ceci ne comprend pas le contrôle au nid-trappe ni l'élevage pédigré; c'est le programme régulier d'amélioration des basses-cours conduit par les provinces. Les éleveurs sont invités à continuer ce travail et à s'en servir comme base d'approche pour le contrôle. Ce système d'amélioration des basses-cours a donné naissance à un grand nombre de bons éleveurs pédigrés et l'assistance donnée à ces éleveurs par les fonctionnaires provinciaux a été et sera toujours une aide très utile dans l'accomplissement du programme national d'élevage.

L'objet de tout ce programme national avicole du Ministère fédéral de l'Agriculture est d'organiser l'élevage sur des bases saines et utiles et de faciliter la distribution des volailles. Il peut donc à une coopération plus complète avec

Le couvoir coopératif de Vaudreuil

En 1933, quelques cultivateurs encouragés par de véritables apôtres de la coopération, MM. Henry Reid, agronome, et Elzéar Sabourin, député du Comté de Vaudreuil à la Législature, décidèrent de s'unir et de jeter les bases d'une société coopérative avicole dans la paroisse de Vaudreuil. Le but des sociétaires était d'exploiter un couvoir et d'installer une puissante machine Buckeye ayant une capacité de 21,000 œufs.

Le projet tout excellent qu'il fût, ne reçut l'approbation des sociétaires que quelques semaines après une première réunion, soit le 20 février. Un mois après, le 20 mars, l'incubateur était en opération avec 2,000 œufs.

Le couvoir recevait au cours de cette première saison d'incubation 32,440 œufs, qui rapportèrent 20,306 poussins, représentant un pourcentage d'éclosion assez élevé soit 62,60%. La vente de ces poussins effectuée, les sociétaires reçurent en moyenne de 60 à 70 cts. la douzaine pour les œufs. On pouvait les considérer bien vendus.

Ce premier résultat encouragea les cultivateurs à faire du recrutement. Le nombre des fournisseurs fut tel qu'au printemps 1934, il est passé 70,095 œufs par la machine plus 150 œufs de dindes. Le pourcentage d'éclosion fut de 64% ou 45,432 poussins vendus et expédiés aux quatre coins de la province et jusqu'à Dalhousie, Ontario.

Un nouveau cercle avicole fondé cette année viendra se joindre à nos fournisseurs pour la prochaine saison d'incubation. Ces cultivateurs ont constaté qu'il leur serait possible d'encourager de meilleurs revenus pour leurs œufs en les faisant passer par le couvoir de la Coopérative avicole, car au moment où les œufs de consommation se vendaient environ quinze sous la douzaine, plusieurs patrons du couvoir vendaient les leurs de 80 à 95c la douzaine.

Au début nous avions vingt-cinq membres, ce printemps l'effectif était de trente-trois cultivateurs pour le printemps prochain, le nombre de coopérateurs sera considérablement augmenté, car les producteurs ne peuvent rester hors du beau mouvement coopératif qui se dessine chez nous, comme conséquence des magnifiques résultats que nous a valu notre mouvement d'ensemble.

Tous nos sociétaires et fournisseurs sont tenus de sélectionner les reproducteurs selon la politique adoptée par la section avicole de Québec. En 1933 nous avons fait l'acquisition de 12 coquets enregistrés, en 1934 nous en avions 45 et nous nous proposons d'en porter le nombre à 75 pour l'année 1935. Les autres coquets des troupeaux proviennent des troupeaux de choix du Collège Macdonald. Le soin que nous avons exercé dans le choix de nos coquets a valu à nos éleveurs une réduction notable dans le taux de la mortalité qui a diminué des trois quarts dans toutes nos basses-cours.

Le couvoir est établi sur une base Coopérative. Le quart du coût initial de la machine et de la bâtisse fut payé par le Ministère provincial de l'Agriculture.

En 1933 le coût de l'incubation était de .03c l'œuf en 1934 il fut réduit à .02c et nous avons fait une ristourne d'un sou l'œuf aux fournisseurs de 1933, et d'un quart de sou aux fournisseurs du printemps dernier.

Le coût de l'incubation par notre système coopératif est devenu si minime que les cultivateurs ont décidé de mettre de côté leur incubateur à l'huile.

Le couvoir de Vaudreuil est sous la surveillance de M. l'instructeur avicole, M. L.-C. Morin, du Ministère provincial de l'Agriculture pour le district.

Les directeurs ont décidé de commencer l'incubation plus à bonne heure, l'hiver prochain afin de satisfaire une clientèle d'acheteurs de poussins qui se fait plus forte d'année en année.

Coopérer doit être la devise de tout bon cultivateur canadien-français.

H. CASTONGUAY, Gérant.

les Ministères provinciaux de l'Agriculture.

Le Canada vient en tête du monde entier depuis plusieurs années dans le développement des volailles au point de vue de l'élevage et du marché, et ce nouveau programme, avec les régimes qu'il comporte, est une tentative pour maintenir cette prééminence.



Quelle Chance Aura-t-il?

CE beau garçon que vous tenez au bout de vos bras avec un vif sentiment d'orgueil aura un jour de l'ambition. Dans dix ou quinze ans d'ici, il lui faudra une éducation pour lui permettre de vous remplacer ou de réussir dans sa vocation.

Aurez-vous les fonds nécessaires pour lui donner l'avantage d'une bonne éducation — ce qui est si nécessaire en ces temps de vive concurrence?

Servez-vous de l'Assurance sur la Vie pour assurer son avenir. Elle garantira son éducation — au cas où vous ne seriez plus là quand le temps viendra.

Accueillez bien le Représentant de l'Assurance sur la Vie chez vous. Il est votre ami.

l'Assurance sur la Vie



Gardiennne des

Fermes Canadiennes

Message d'une série publiée sous les auspices des Compagnies d'Assurance sur la Vie

LF-44F

PER
B-226

S

COOPÉRATIVE
INDUSTRIELLE

PARAIT TOUS
LES JEUX

VOLUME XXII,

Qui

A p

Vous saurez
tail, traité à
Pocatière in

On y trouve
vieux - ont

\$1.00

pour le volume

27 SEP. 1976

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC